

généraux, touchant les desseins de l'ennemi que leur ont révélés trois Espagnols, déserteurs de ses troupes.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 337.

1529. — *Gand, 4 décembre 1578.* Lettre du prince d'Orange aux états généraux. Il les engage à envoyer dans le Hainaut le comte de Boussu, afin qu'il ramène à la cause commune les états et les habitants de cette province.

Corresp. de Guillaume le Taciturne, etc., IV, 108.

— Arch. de la Haye: *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 160.

1530. — *Anvers, 5 décembre 1578.* Résolution des états généraux sur deux propositions faites à leur assemblée par le conseiller de Meetkercke, au nom de l'archiduc : la première concernant les moyens généraux, que plusieurs provinces étaient en retard de collecter, et la seconde la convocation des états généraux, pour remédier au désordre et à la licence qui régnaient dans tout le pays, au point qu'il n'y avait plus de police, de justice, ni de respect à l'autorité souveraine. Sur la convocation des états généraux, les états s'en remettent à la discrétion de l'archiduc, « excepté ceux de Tournay, Tour-
» nésiz, Hollande et Zélande, qui ont déclaré n'estre autho-
» risez, comme contraire à la pacification de Gand. »

Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye: *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 163.

1531. — *Abbaye de Saint-Vaast d'Arras, 5 décembre 1578 (1).* Lettre des états d'Artois aux états généraux. Après qu'ils avaient pris la résolution de se maintenir en la pacification de Gand, l'évêque d'Arras et le seigneur de Valhuon leur ont demandé audience et exhibé certains points de pacification, au nom du prince de Parme. De concert avec les députés

(1) Dans le MS. d'Alegambe et le MS. 7199 de la Bibliothèque royale, cette lettre est datée du 5. Elle porte la date du 6 dans les trois autres.

d'autres provinces assemblés à Arras, ils ont conçu quelques autres points qu'ils enverront sous peu aux états généraux. Ils n'hésitent pas à déclarer que, si des provinces de l'union font difficulté d'entendre à bon escient à la pacification, ils sont bien décidés à passer outre. (A cette lettre sont joints les points exhibés par les députés du prince de Parme et une lettre de ce prince au sieur de la Motte.)

Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas, III, 222. — Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. III, fol. 140. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 360. — Bibl. roy. : MSS. 7199, p. 89, et 9258, p. 166. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 142.

1552. — *Anvers*, 7 décembre 1578. Avis du conseil d'État sur l'écrit du duc d'Anjou du 1^{er} décembre (n° 1517). Il se termine ainsi : « Pour ce que cest affaire est de grande importance, ceulx du conseil d'État sont d'avis qu'on ne se doit trop haster à résoudre, et de ne rien conclure ne arrester sans le communiquer à monseigneur le prince d'Orangès. »

Arch. d'Ypres.

1553. — *Loos*, 9 décembre 1578. Lettre d'Emmanuel de Lalaing, baron de Montigny, aux états généraux. Il a vu les articles que les états ont envoyés, par le seigneur des Pruneaux, à monseigneur le duc d'Anjou, et connu par là qu'ils ont remis à Son Altesse le jugement du différend étant entre les Wallons et les Gantois. Il en a été très-aise.

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. III, fol. 150. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 394. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 168.

1554. — *Tournay*, 9 décembre 1578. Lettre des états de Tournay aux états généraux. Ils ne peuvent que trouver bien bonne et très à propos l'offre de l'Empereur de s'employer et intercéder pour la paix, ensemble l'acceptation et autres bons

offices faits par les états généraux, et même la réponse qu'ils ont donnée à Sa Majesté Impériale.

Arch. d'Ypres. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 368. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 169.

1555. — *Anvers, 10 décembre 1578*. Articles proposés aux états par le secrétaire du duc d'Anjou, Harenguier. En leur présentant, le 6 décembre, la lettre de son maître en date du 1^{er}, il leur avait demandé de fixer le plus tôt possible le jour de la convocation des états généraux des provinces, selon l'offre qu'ils avaient faite au duc; il réitère cette demande, et prie les états de lui en faire délivrer acte signé d'un de leurs greffiers. Il leur rappelle ensuite leur promesse d'envoyer des députés au duc. Enfin il se met à leur service, s'ils ont quelques informations à faire parvenir à son maître.

Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 120.

1556. — *Anvers, 11 décembre 1578*. Résolution des états généraux sur les remontrances du secrétaire Harenguier. Elle porte que, comme la réponse du duc son maître, à eux présentée le 6 décembre, « contient plusieurs motz et parolles ambiguës, » on l'a envoyée à l'avis de Son Excellence (le prince d'Orange), ainsi que lesdites remontrances; que, si Son Excellence se conforme à l'opinion du conseil d'État et des états généraux, le duc sera prié de déclarer, d'une manière catégorique, « s'il accepte les offres et déclarations de messieurs les » estatz simplement et en telle forme et manière qu'elles l'ont » esté faictes. » Alors on prendra jour pour la convocation des états généraux.

Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 121.

1557. — *Gand, 11 décembre 1578*. Résolution des trois membres de la ville de Gand sur les propositions faites, le 4 et le 5 de ce mois, par monseigneur le prince d'Orange, tant

aux échevins et doyens de cette ville qu'aux députés desdits membres. 1° Ils avouent l'acte d'acceptation, en date du 3 novembre, qui leur a été présenté; 2° ils consentent au libre exercice de la religion catholique en lieux et églises convenables, et à la remise aux ecclésiastiques de leurs biens étant en nature, à condition qu'ils n'attenteront rien contre la ville, et que l'archiduc, le prince et les états généraux tâcheront d'induire les autres provinces à admettre la *religionsvrede*; 3° ils déclarent n'être d'intention de faire quelque injure ou offense aux nobles; 4° ils sont contents que les seigneurs saisis le 28 octobre et les jours suivants soient menés et gardés à Anvers, jusqu'à ce que, l'ennemi commun étant chassé, on puisse leur administrer bonne justice; 5° ils demandent que l'archiduc, le prince et les états généraux prennent la ville de Gand sous leur protection, et que les soldats wallons se retirent de la Flandre, etc.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 363.

1558. — *Douay, 11 décembre 1578*. Lettre du marquis d'Havré aux états généraux. « Tant que l'âme lui respirera au corps, » il s'emploiera au maintien de l'union générale. Il est parti la veille pour s'acheminer « vers là, ayant sy bien » contreminé aux ruses et trames que l'Espagnol machinoit » de ce costel, » qu'on n'en doit plus rien craindre. — Il annonce, en *P. S.*, qu'il retourne, pour faire rapport aux états généraux de ce qui se passe.

Bibl. roy. : MS. 7199, p. 65. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 170.

1539. — *Du lieu accoutumé (Augsbourg), 11 décembre 1578*. Lettre écrite aux états généraux par leur correspondant ordinaire (Haller). Les lettres ordinaires de Gènes, de Rome et de Venise confirment l'arrivée du duc de Terranova à Villafranca sur les galères de Marcello Doria, avec cent mille écus comptant. En Espagne, les choses ne sont pas aussi tran-

quilles qu'on le désirerait, à cause du dixième denier que le roi a mis sur tout ce qui se vend et s'achète. On a nouvelles que, de Milan, le duc de Terranova prendra son chemin vers Bâle, pour avoir la commodité du Rhin, et de là ira à Cologne. On ne doute plus que le roi ne fasse tout ce qui est possible pour la pacification des Pays-Bas; on est persuadé aussi que le prince d'Orangé y tiendra la main : « mais l'on craint » fort le sieur d'Aldegonde et ses adhérens..... Nous avons » en ceste ville la religion, grâces à Dieu, si bien que aultre » part par Almaine; mais, d'aultre costel, nous avons tous » ordres de cloistres d'hommes et femmes, et puis prebstres et » chanoines et ung collège de jésuistes. Chascun fait l'exercice » de son religion, et vivons par ensemble en très-bonne paix. » Mais, si nous aultres nous voudrions avancher leur prendre » leurs biens et enchasser tous les catholicques, certes l'on » tueroit l'ung l'aultre comme les chiens. Et pource que ceux » de Gand procèdent injustement et tyranniquement, et tous » ceux de nostre religion leur donnent très-grand tort de » prendre par force et injustement le bien d'aultruy. »

Arch. d'Ypres.

1540. — *Mons, 12 décembre 1578.* Lettre du duc d'Anjou aux états généraux. Afin de leur faire connaître plus particulièrement son intention sur les articles que le seigneur des Pruneaux lui a apportés, il leur renvoie ledit seigneur des Pruneaux, « qui a charge aussi d'adviser de sa part avec eulx de » tout ce quy sera tant du général de ces pays que de son » particulier, » comme il espère que, de leur côté, les états tiendront auprès de lui le prélat de Maroilles. Le seigneur des Pruneaux leur fera instance pour la convocation générale des états, et leur proposera plusieurs autres points qui semblent concerner le bien de ces provinces.

Arch. du roy. : MS. d'Alegambe, t. 1, fol. 237. —

Bibl. roy. : MSS. 7199, p. 67, et 9238, p. 169. —

Arch. de la Haye : reg. France, 1578, fol. 122.

1541. — *Gand, 12 décembre 1578.* Lettre de Bernard de Mérode, J. Hinckart et van Dyven aux états généraux, par laquelle ils leur font part de la résolution prise la veille par les trois membres de la ville (n° 1537), ajoutant que le prince d'Orange a l'intention de ne bouger de Gand jusqu'à ce que tout soit mis en effet, et qu'il leur a commandé d'y demeurer, pour se servir d'eux ainsi qu'il trouvera convenir.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 371. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 172.

1542. — *Mons, 13 décembre 1578.* Lettre de l'abbé de Maroilles aux états généraux. Apprenant que le duc d'Anjou leur envoie M. des Pruneaux, pour être auprès d'eux son ambassadeur ordinaire, il croit devoir les avertir que ce prince « désire à ce coup entendre, sans ultérieure remise, ce que l'on désire faire pour le rendre content », étant blessé que, à son insu, on traite d'appointement avec le roi d'Espagne. Il exhorte les états à lui donner satisfaction, s'il est possible. Le duc l'a informé qu'il a requis les états de le laisser encore auprès de sa personne; il se conformera à cet égard à leur volonté.

Arch. de la Haye : reg. France, 1578, fol. 121.

1543. — *Anvers, 13 décembre 1578.* Lettre des états généraux aux états d'Artois, pour leur annoncer, en réponse à la leur du 5, qu'ils leur envoient le conseiller d'État Adolphe de Meetkercke, lequel est chargé par l'archiduc et par eux de leur remontrer ce qu'il leur a semblé bon « pour le plus grand bien et conservation de la généralité du pays. »

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 373.

1544. — *Anvers, 13 décembre 1578.* Instruction des états généraux pour le conseiller d'État de Meetkercke, envoyé vers les états d'Artois. La mission de Meetkercke avait pour but de détourner les états d'Artois de prêter l'oreille aux ouvertures que le prince de Parme leur avait fait faire par l'évêque

d'Arras et le seigneur de Valhuon; il devait, à cette fin, leur communiquer la proposition du comte de Schwartzenberg aux états généraux, la réponse des états, et leur dire que déjà cet ambassadeur avait commencé la négociation avec ledit prince. Les états d'Artois s'étaient plaints des infractions faites à la pacification de Gand, en ce qui concernait la religion; les états généraux répondent en ces termes dans l'instruction de Meeterkercke : « Comme, pour le grand faix et occupations qu'a » amené la présente guerre, on n'a sceu bonnement empêcher ceux de la religion dicte réformée (estant par deçà en » très-grand nombre) de faire l'exercice de leur religion, pour » les dangereuses conséquences qu'en eussent peu ensuivre » cependant qu'on avoit l'ennemi en barbe, on n'a trouvé » meilleur moyen, pour éviter plus grand mal qu'estoit à la » porte, que par manière de provision accorder la *religions-* » *freid* ès villes et places qui l'ont demandée, pour leur plus » grand repos, et pour ne commectre ceux des deux religions » ensemble et donner occasion de tumultes et massacres, » ayant esté le but de Sadiete Altèze et estatz généraulx de » garder par ce moyen et bénéficier plus ceux de la religion » catholique romaine que les aliénez d'icelle. »

Arch. du royaume : MS. d'Alegambe, t. III, fol. 158.

— Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 175.

1545. — *Anvers, 13 décembre 1578.* Lettre des états généraux au vicomte de Gand, gouverneur général d'Artois. Trouvant la façon de faire des états d'Artois « fort estrange, » dangereuse et préjudiciable à la généralité de toutes les provinces et de l'union, » ils ont résolu d'envoyer vers eux le conseiller d'État de Meeterkercke. Ils prient le vicomte de prêter son appui à leur député, « et de faire tous devoirs » pour divertir les desseins des Espagnols et de leurs adhérents. »

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 395.

1546. — *Malines, 14 décembre 1578.* Lettre des communi-maitres, échevins et conseil de Malines aux états généraux. Ils consentent à leur renvoyer, selon leur demande, le seigneur de Bouvekercke, quoique sa présence soit bien nécessaire à Malines, surtout en l'absence de leur gouverneur, et dans la circonstance que leur autre communemaitre, le sieur de Marotelles, doit aller à Anvers faire rapport à l'archiduc de sa négociation avec les Wallons, et ensuite à Gand auprès de monseigneur le prince. La commune a déclaré ouvertement qu'elle ne laissera point sortir ce dernier avant le retour du seigneur de Bouvekercke, ne voulant être dépourvue de tous ses chefs. Elle « n'entend aussy de salarier et porter les frays » de ceulx qui sont employez en la cause commune, outre leur « commission ordinaire d'estre aulx estatz. » Les magistrats de Malines terminent par des observations sur ce qu'a d'excessif l'imposition de six florins par tonneau de bières foraines.

Arch. de Malines : min.

1547. — *Bruxelles, 15 décembre 1578.* Lettre des bourgmestres et échevins de Bruxelles aux états généraux. Il ne se passe jour ni nuit que l'ennemi ne fasse des excursions aux villages d'Anderlecht, de Bygaerde, d'Uccle, de Beersel et de plusieurs autres, aux environs de Bruxelles, et n'y fasse prisonniers tous les paysans qu'il peut atteindre, n'épargnant pas même les petits enfants, fils ou filles. Il fait le même et encore plus dans les villages situés entre Bruxelles et Louvain, nonobstant les garnisons qui sont à Tervueren et à Sterrebeke. Ce qu'il y a de pis, c'est que les prisonniers sont traités d'une manière si cruelle « que c'est horreur de l'entendre » : les uns sont morts des tourments qu'on leur a fait subir; les autres, malgré leur pauvreté, ont été mis à des rançons insupportables. Les bourgmestres et échevins prient les états généraux d'y pourvoir : autrement le peuple désespéré « se pensera garantir » par quelque pitoyable exemple.

Arch. du roy. : MS. d'Alegambe, t. III, fol. 152.

1548. — *Anvers, 16 décembre 1578.* Proposition du seigneur de Sainte-Aldegonde aux états généraux, au nom du prince d'Orange. Discussion des raisons pour et contre la prolongation du séjour du prince à Gand. Commission demandée par le prince au sujet de l'exercice des deux religions et de la restitution des biens ecclésiastiques. Affaires militaires et autres.

Correspond. de Guillaume le Taciturne, etc., IV, 116.

— Arch. du roy. : MS. d'Alegambe, t. III, fol. 160.

— Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 378.

1549. — *Gand, 16 décembre 1578.* Lettre du prince d'Orange aux états généraux. Il envoie à Son Altesse (l'archiduc Matthias) copie de l'acte par lequel ceux de Gand se sont entièrement conformés à l'intention des états. Ils ont aussi accordé la *religionsvrede* dont les articles sont compris dans ledit acte. Ils ont donné instruction du tout aux députés des trois membres qui vont vers les Wallons avec monsieur de Bours (Ponthus de Noyelles). « Et d'autant, ajoute-t-il, que, suyvant » votre intention, lesdicts de Gand se sont entièrement conformez, aussy je vous prie, suyvant votre promesse, vous loir vous employer à délivrer le pays de Flandres d'ultérieure vexation desdicts Walons. »

Arch. du roy. : MS. d'Alegambe, t. III, fol. 156.

1550. — *Anvers, 17 décembre 1578.* Réponse des états généraux à la lettre de l'abbé de Maroilles du 15 (n° 1542). Donner satisfaction au duc d'Anjou n'est chose « tant facile que » pour en légier en venir à chief. » Mettant en considération l'état que tient l'abbé (de conseiller d'État) et « les souffisantes » qualitez qui l'accompagnent, » ils ne peuvent se dispenser de le prier qu'il prépare son retour, afin d'user de son conseil dans les déterminations qu'ils ont à prendre.

Arch. de la Haye : reg. France, 1578, fol. 121 v°.

1551. — *Du lieu accoutumé (Augsbourg), 18 décembre 1578.* Lettre écrite aux états généraux par leur correspon-

dant ordinaire (Haller). On écrit d'Anvers que les Gantois ont remis leurs affaires entièrement entre les mains du prince d'Orange; que les Wallons mutinés ont pris pour arbitre le marquis d'Havré, et qu'ainsi les choses sont en voie d'accord. Il se réjouit de ces bonnes nouvelles. De Hambourg on mande que les deux mille chevaux levés par le duc François de Louwenbourg pour don Juan d'Autriche, et qui étaient déjà arrivés près de Cologne, sont retournés dans leur pays, en apprenant la mort de don Juan et qu'au camp du roi l'argent manquait. Nouvelles d'Italie et de Turquie. Des lettres de Gènes du 22 novembre contiennent que, le fils du duc de Terranova y étant tombé subitement malade, le duc veut attendre son rétablissement avant de se remettre en route.

Arch. d'Ypres.

1552. — *Anvers, 19 décembre 1578.* Lettre des états généraux aux états de Flandre, par laquelle ils invitent ceux-ci à rembourser l'argent que des marchands d'Anvers leur ont prêté.

Documents historiques inédits, etc., 1, 63. — Arch. de Gand : *Ontvangen Brieven, t. I.*

1555. — *Mons, 22 décembre 1578.* Lettre du duc d'Anjou aux états généraux, par laquelle il se remet à ce que le marquis d'Havré leur dira de sa part, touchant les articles que les Gantois proposent pour venir à un accord avec les Wallons.

Arch. de la Haye ; *Acta statuum Belgii, t. III, pièce 179.*

1554. — *Anvers, 22 décembre 1578.* Sommaire du discours et légation faite par le seigneur des Pruneaux, conseiller et chambellan des affaires et du conseil de Monseigneur et défenseur du Pays-Bas, à messieurs des états généraux d'icelui pays, par le commandement de mondit seigneur, lorsqu'il a été envoyé pour résider près desdits sieurs. (Titre textuel.) Ce n'est pas un sommaire, mais le discours même de des Pruneaux. Il

commence par annoncer aux états que le duc lui a commandé de se tenir près d'eux, et lui a donné plein pouvoir de négocier et résoudre sur toutes les affaires concernant le bien général du pays et son particulier. Entrant en matière, il leur rappelle les grands services que ce prince leur a rendus : il a été, leur dit-il, « la seule bride qui a arrêté leurs ennemis ; » toutes commodités reçues de leurs voisins, tous pourparlers de paix, tous moyens d'assoupir les divisions existantes entre eux, voire toutes autres choses qui les peuvent conserver et unir, « sont venues ou peuvent venir de sa seule autorité. » Il a « toutes les parties » qu'ils doivent rechercher dans un prince : « il est amateur de la paix, il aime la justice, il est » doux et débonnaire, il n'est pas sanguinaire et abhorre toute » cruauté. » Des Pruneaux expose ensuite les choses qui ont mécontenté son maître : c'est que, sans son aveu, ils sont sur le point de conclure une suspension d'armes, et que même il est question du choix d'un lieu pour traiter de la paix; il tâche de leur faire comprendre que, dans leur intérêt, ils devraient remettre cette négociation entre ses mains. Il les prie, après cela, de faire convoquer les états généraux, selon leur promesse. Il leur rend compte du résultat de la mission à Gand du seigneur de Bonyvet, lequel « a été chassé honteusement, » couru à force pour le tuer et assassiner ses gens (1), » et demande la punition des auteurs de ces méfaits. Il leur dit comment le duc a deux fois envoyé le seigneur de Fontpertuys vers les Wallons, et prié le marquis d'Havré d'aller en Artois. Il s'explique enfin sur le point des deux religions : « Son Altèze,

(1) Le registre *France, 1578*, des archives de La Haye contient sur ce fait une déposition de Bonyvet, de laquelle nous tirons les détails suivants. Le 24 novembre, il envoya deux de ses gentilshommes, le seigneur de Bellevoie et Nicolas Parmentier, écuyer, seigneur de l'Estoille, au sieur d'Hembyze, premier échevin de Gand, pour avoir sa dépêche. Hembyze leur dit, pour réponse, que Bonyvet devait sortir de la ville avant midi, et il vint en personne le dire à Bonyvet. Celui-ci réclama sa dépêche et sa

» dit-il à ce propos, cognoit fort bien, pour l'avoir expé-
 » rimenté en la France vingt ans y a, qu'il fault remectre
 » ce jugement en la main de Dieu, d'autant que cela dé-
 » pend de sa seule puissance, et cependant que la division
 » qui se faict à telles occasions est l'entière ruyne d'ung Estat,
 » grand ou petit qu'il puisse estre; et partant si vous l'ap-
 » pillez et recepvez, il vous assure d'y maintenir et les ungs
 » et les aultres ainsy que unanimement sera advisé et ac-
 » cordé..... »

Arch. du roy. : MS. d'Alegambe, t. I, fol. 259. —

Arch. de la Haye : reg. France, 1578, fol. 128 v^o.

1555. — *Mons*, 25 décembre 1578. Lettre du duc d'Anjou aux états généraux. Il leur envoie le sieur de Dampmartin, maître des requêtes en son hôtel, pour leur faire entendre les motifs qu'il a de retourner en France, et les assurer du zèle et affection qu'il conserve pour le bien des Pays-Bas.

Arch. de la Haye : reg. France, 1578, fol. 135.

1556. — *Gand*, 25 décembre 1578. Lettre de Bernard de Mérode, J. Hinckart et Van Dyven aux états généraux. Suivant ce que Son Excellence (le prince d'Orange) leur a commandé, ils s'appliquent à établir la *religionsvrede* dans toutes les villes de Flandre. Ils espèrent qu'aujourd'hui ou demain on la publiera à Gand. Ils viennent de conclure, au contentement des deux parties, un bon accord entre les catholiques et les réformés de Courtray. L'après-dinée ils be-

qualité d'ambassadeur et sa bourgeoisie, ayant épousé une dame née à Gand (la fille du sieur de Grevenbroeck). Hembyse répliqua que la dépêche lui pourrait être envoyée, et que le conseil avait ordonné qu'il partit avant le dîner. Il lui fit dire plus tard que, s'il ne partait pas, il ne pouvait répondre de sa vie. A une lieue environ de la ville, il fut poursuivi par une troupe de reîtres envoyée à ses troussees et à laquelle il n'échappa que par son courage et la vitesse de son cheval.

sogneront sur le fait d'Audenarde, et ainsi consécutivement dans les autres villes subalternes.

Arch. de la Haye: *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 182.

1557. — *Harlem*, 25 décembre 1578. Lettre du comte Jean de Nassau aux états généraux. Il désire se justifier.

Archives ou Correspond. inédite de la maison d'Orange-Nassau, etc., VI, 518.

1558. — *Mons*, 24 décembre 1578. Lettre du duc d'Anjou aux états généraux. Le seigneur de Montlouet, son conseiller et chambellan, qu'il avait envoyé vers les seigneurs des Liges, étant de retour, il le charge d'aller trouver les états, et de leur faire entendre le succès de sa négociation relativement aux occurrences qui se sont passées en la Franche-Comté, et aux moyens qu'ils peuvent espérer de ce côté-là pour se fortifier contre leurs ennemis.

Arch. d'Ypres. — Bibl. roy. : MSS 7199, p. 70, et 9258, p. 171. — Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 153 v°, et *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 185.

1559. — *Anvers*, 24 décembre 1578. Lettre des états généraux au prince d'Orange. Ils déclarent que pour le moment ils ne peuvent satisfaire à la réclamation de Guillaume de Rouck, tendante à obtenir le remboursement des sommes avancées par lui.

Documents historiques inédits, etc., I, 74. — Arch. de Gand : *Ontvangen brieven*, t. I. — Arch. d'Ypres.

1560. — *Lille*, 24 décembre 1578. Lettre de Ponthus de Noyelles (seigneur de Bours) aux états généraux. Il a présenté aux seigneurs de Montigny et de Hèze les articles dont il a été chargé par l'archiduc et le prince d'Orange. Après plusieurs communications avec eux, ils ont demandé, pour se résoudre, un délai de six ou sept jours.

Arch. de la Haye: *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 184.

1561. — *Du lieu accoutumé (Augsbourg), 24 décembre 1578.* Lettre écrite aux états généraux par leur correspondant ordinaire (Haller). Le duc de Terranova est arrivé, le 20 décembre, avec quatorze chevaux de poste, à Spire, d'où il passera à Cologne. « Noz principaulx » lui ont envoyé incontinent six mille écus. Haller fait des vœux pour la pacification des Pays-Bas : « Nous aurions icy, dit-il, bien grand espoir » qu'on s'accorderoit : mais nous craignons fort le populaire, » qui est tant enragé de la doctrine de Calvinus, qu'on se » pourra pas accorder avec iceulx. Aucuns espritz nostres, » gens bien sçavans, sont d'opinion que, si le roi permectroit » ladicte religion aux deux provinces librement, assçavoir en » Hollande et Zélande, et que les aultres pays demeuraissent » en leur entier, que alors de bonne raison ung chacun deb- » vroit avoir contentement, et que ceulx qui voudriont pas » vivre conforme à ce que se résouldra présentement à ladicte » assemblée (de Cologne), que iceulx se pourriont retirer en » Hollande et Zélande. » Nouvelles de France, d'Italie, de Turquie. — P. S. Un courrier d'Espagne est arrivé à Augsbourg en quatorze jours, avec des lettres pour « noz principaulx » et pour l'Empereur. On écrit que le roi a établi un nouveau conseil qu'on appelle le *Conseil de conscience*. « Sa Majesté » deviendra à la longue tout fol. Le duc de Sessa et Jeronimo » de Roda sont allez de vie en trespas : deux grands ennemis » des Pays-Bas ! »

Arch. d'Ypres.

1562. — *Anvers, 25 décembre 1578.* Mémoire de ce qui a été dit à messieurs les états par le sieur de Dampmartin, envoyé de la part de Monseigneur. (Titre textuel.) C'est le discours même adressé aux états généraux par l'envoyé du duc d'Anjou, et il est assez étendu. Dampmartin déclare d'abord que c'est la « froideur d'affection des états, leur refus » ou leur défaut d'effectuer en son endroit quelque chose digne » de sa grandeur », les divisions régnantes entre eux, qui

ont déterminé Son Altesse à retourner en France ; puis il dit que deux autres raisons encore lui ont fait prendre ce parti : l' instante requête du roi son frère, à cause de quelques remuements survenus dans le royaume, et le bruit mensonger, répandu parmi le peuple des Pays-Bas, que sa présence est un obstacle à la paix. Il développe toutes ces raisons. Il exhorte ensuite les états « à penser à la seureté de leurs affaires. » Il s'applique à justifier le duc des insolences qu'ont commises ses gens de guerre, insolences dont il attribue la cause à ceux qui ont empêché la parfaite intelligence entre Son Altesse et les états, « toutes choses se faisans à regret, mal à propos, avecq » aigreur, voire avecq indignité. » « En tout cecy, ajoute-t-il, » Son Altèze a usé d'une patience mémorable à jamais : car » ny le deffault de ce quy estoit porté par voz traictez, ny le » rudoyement qui a esté faict à ses gens, ny la deffiance qu'on » a monsté avoir de ses intentions, ne l'ont peu jamais esbran- » ler ou faire changer et altérer aulcunement en vostre endroit, » ains il a patienté en une ville peu plaisante et fort mal sainé, » entre ung peuple qui a beaucoup d'hommes du tout volun- » taires et de fort peu de respect..... » Il termine en assurant les états que son maître demeure « avecq ferme et entière déli- » bération d'estre toujours prest pour effectuer en leur cause » ceste mesme volonté et affection qu'il leur a monsté jusque » là », et en les priant de retenir en leurs cœurs la souvenance et amour d'un prince qui n'a redouté aucun ennemi pour leur être ami.

Arch. du roy. : MS. d'Alegambe, t. II, fol. 279. —
Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : reg. France,
1578, fol. 135.

1565. — *Anvers, 27 décembre 1578.* Lettre des états généraux au duc d'Anjou. N'ayant rien tant à cœur que de répondre à ce que le sieur de Dampmartin leur a déclaré de sa part, ils le supplient de vouloir « rattendre avecq bonne dévotion » leurs députés, qui se mettront en route le lendemain.

Arch. de la Haye : reg. France, 1578, fol. 136.

1564. — *Anvers, 27 décembre 1578.* Instruction pour messire Jean de Bourgogne, seigneur de Froidmont, conseiller d'État, et maître Gilles Martini, docteur ès lois et secrétaire de la ville d'Anvers, de ce qu'ils auront à remontrer, de la part des états généraux, à monseigneur le duc d'Anjou, frère du roi très-chrétien. Ils devaient exprimer au duc la peine avec laquelle ils avaient appris son intention de retourner en France, le supplier de demeurer aux Pays-Bas, et, si cela lui était impossible, le remercier humblement des bénéfices qu'ils avaient reçus de lui, en l'assurant qu'ils seraient toujours prêts à les reconnaître : « s'arrestans au reste à ce que par le » dernier traité ils avoient promis à Son Altèze, de faire tout » extrême devoir d'induire l'assemblée des estatz généraulx » aux articles y spécifiez. » Ils devaient encore demander au duc qu'il lui plût de faire retirer le reste des troupes françaises de Flandre : par-là il se montrerait non-seulement le « défendeur de leur liberté », comme déjà ils l'avaient déclaré, mais encore « leur pacificateur. »

Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : reg. France, 1578, fol. 157.

1565. — *Mons, 27 décembre 1578.* Lettre du comte de Lalaing aux états généraux. Il leur envoie son secrétaire, auquel il les prie d'ajouter foi et créance, pour leur déclarer ce qui s'est passé à Mons (1).

Arch. de la Haye : reg. France, 1578, fol. 158 v^o.

(1) Il écrivait, le 29, à l'archiduc Mathias : « L'émotion du peuple de » ceste ville ne s'est contentée de la retraite de monseigneur le duc à » Condé, ains le jour d'huy, s'estant derechief mis en armes, a con- » strainct tous soldatz estans icy en garnison de sortir à l'instant hors de » la ville, avec plusieurs particularitez de conséquence.... S'il plairoit à » V. A. députer monsieur le duc d'Arschot, comme seigneur principal du » pays, ou monsieur de Frezin, qui a bonne part en ceste ville, avec le » conseiller Richardot, et leur donner pouvoir de traiter le tout avecq

1566. — *Sans date (Mons, 27 décembre 1578)*. Déclaration envoyée par le comte de Lalaing aux états généraux, concernant la retraite du duc d'Anjou. Motifs qui ont engagé le duc d'Anjou à se retirer. Son mécontentement. Défiance des bourgeois, parce qu'il avait demandé des troupes de Binche pour lui servir d'escorte dans sa retraite. Ils ont fait des visites domiciliaires dans la demeure de Son Altesse et dans celle d'autres personnes. Ils ont exigé que le comte de Lalaing leur remit les clefs des portes de la ville : ce qu'il a fait à leur première sommation, en se déchargeant de toute responsabilité. Le duc est parti avec grand mécontentement, pour se rendre à Condé, où il attendra, pendant quelques jours, les intentions des états généraux. Il est à craindre qu'il ne cherche à se venger de cet affront. Le comte est prévenu que les garnisons de Binche et de Maubeuge vont se retirer également; l'ennemi ne tardera pas à s'emparer de ces villes, si l'on n'y envoie les compagnies qui sont à Ath et à Enghien.

Lettres inédites de Philippe, comte de Lalaing, etc.,
p. 71. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, p. 403.
— Arch. de la Haye : reg. France, 1578, fol. 159.

1567. — *Anvers, 28 décembre 1578*. Lettre des états généraux au duc d'Anjou. Ils ont été extrêmement marris d'apprendre, par le sieur de Dampmartin, son intention de retourner en France. Ils le regrettent d'autant plus qu'ils reconnaissent « les grands et signalez bénéfices » qu'ils ont reçus par son moyen, et que « sa présence et autorité auroit peu acheminer » les affaires à quelque heureuse fin. » Comme les bénéfices dont ils lui sont redevables « sont si grandz que pour à jamais » par gratitude ils ne les pourroient recognoistre, » ils n'omettront, « d'une sincère volonté, chercher tous les moyens pos-

» moy, j'espère que, par leur appuy, avec l'autorité de V. A., pourrions
» mettre le tout en estat d'assurance; aultrement je crains de grands
» inconvéniens..... »

» sibles de le satisfaire en tout ce que ses héroïques actes
» ont mérité, » comme plus amplement le lui diront le sei-
gneur de Froimont et le secrétaire Martini qu'ils lui en-
voient.

Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : reg. *France*,
1578, fol. 156 v^o, et *Acta statuum Belgii*, t. III,
pièce 188.

1568. — *Anvers*, 29 décembre 1578. Remontrance faite
aux états généraux par le seigneur des Pruniaux, ambassadeur
du duc d'Anjou. Il leur rappelle leur promesse d'assembler
les états généraux, pour conclure sur les derniers articles qu'il
a portés au duc de leur part, en leur disant qu'il a reçu de Son
Altesse tout pouvoir de traiter avec eux sur ces articles.

Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : reg. *France*,
1578, fol. 158, et *Acta statuum Belgii*, t. III,
pièce 189.

1569. — *Anvers*, 29 décembre 1578. Lettre des états gé-
néraux aux quatre membres de Flandre. Il convient de donner
au seigneur de la Noue une somme de trois mille florins, en
diminution de ce qui lui est dû.

Correspondance de François de la Noue, etc., p. 143.

1570. — *Mons*, 30 décembre 1578. Lettre des échevins et
conseil de la ville de Mōns aux états généraux. Ils font aux
états généraux un rapport détaillé de tous les désordres qui ont
eu lieu en cette ville, à l'occasion du départ du duc d'Anjou.
Instances faites auprès du duc pour retarder son départ. An-
nonce de la réunion des troupes françaises autour de la ville.
Mécontentement du peuple et des capitaines de la bourgeoisie.
Visites domiciliaires. Réunion du conseil. Discours du duc, son
départ pour Condé. Ordre aux soldats étrangers de quitter la
ville. Les bourgeois prennent les armes, et se chargent de la
garde de la ville. Ils déclarent vouloir vivre et mourir, avec
le comte de Lalain, pour le maintien de la pacification de

Gand et de l'union jurée. Protestations de fidélité. (A cette lettre est jointe copie de la résolution du conseil de ville de Mons, du 26 décembre, qui y est mentionnée.)

Lettres inédites de Philippe, comte de Lalaing, etc., p. 75. — *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*, III, 246. — Arch. du royaume : *États généraux*, t. IV, fol. 22, et MS d'Alegambe, t. I, fol. 268. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 222. — Arch. de la Haye : reg. *France*, 1579-1585, fol. 5, et *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 194.

1571. — *Richmond*, 30 décembre 1578. Lettre de la reine Elisabeth aux états généraux, pour les engager à faire mettre en liberté les seigneurs détenus à Gand, ou à les traduire devant leurs juges compétents.

Documents historiques inédits, etc., I, 80. — Rec. de la Ch. des représent., t. III, fol. 60. — Arch. de la Haye : reg. *Angleterre*, 1576-1580, fol. 150, et *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 195.

1572. — *Condé*, 51 décembre 1578. Lettre écrite aux états généraux par le seigneur de Froidmont et Gilles Martini. Arrivés la veille à Condé, ils ont appris, de personnes dignes de foi, le mécontentement que le duc d'Anjou a reçu à Mons, et qu'à cette occasion, il serait déjà parti pour retourner en France, s'il n'avait attendu leur venue, dont il était averti. Ils ont aujourd'hui donné connaissance à Son Altesse de leur charge. Il leur semble qu'ils ont touché son cœur, et que, si l'on pousse vivement l'affaire, ce prince se laissera persuader de faire un plus long séjour aux Pays-Bas, à condition qu'on l'accommode de quelque ville pour sa demeure, telle que Malines.

Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas, III, 398. — Arch. du royaume : *États généraux*, t. IV, fol. 25, et MS d'Alegambe, t. II, fol. 287. — Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : reg. *France*, 1579-1585, fol. 5 v°, et *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 197.

1573. — *Arras, 31 décembre 1578.* Lettre de Robert de Melun, marquis de Roubaix, aux états généraux. Il les engage à se réconcilier avec le roi d'Espagne.

Documents historiques inédits, etc., I, 81. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 406. — Bibl. roy. : MSS. 7199, p. 19, et 9258, p. 136. — Arch. de la Haye : Ordinaris depéschenboek, n° I, fol. 4 v°.

1574. — *Arras, 31 décembre 1578.* Lettre de Robert de Melun aux états généraux, pour les prier d'augmenter de dix hommes d'armes et de vingt archers sa compagnie d'ordonnance, qui était de trente hommes d'armes et soixante archers seulement.

Arch. de la Haye : Acta statuum Belgii, t. III, pièce 199.

1575. — *Termonde, 31 décembre 1578.* Points et articles avisés par monseigneur le prince d'Orange, d'une part, et les sieurs marquis d'Havré et comte de Rennenbourg, députés par Son Altesse, messieurs du conseil d'État et états généraux, d'autre part. (Titre textuel.) En marge sont les apostilles de l'archiduc et du conseil d'État, pour être communiquées aux états généraux. Les points principaux sont : l'envoi en Angleterre du seigneur de Famars avec le conseiller Boisschot, pour tâcher d'obtenir de l'argent de la reine, et en même temps négocier sur le fait des entrecours ainsi que sur les doléances des marchands molestés; une invitation pressante à toutes les provinces de contribuer à la bourse commune; le fait de la religion et la conduite à tenir envers les provinces qui, après qu'il leur aura été donné satisfaction sur ce point, seront difficulté de contribuer aux moyens généraux; l'obligation à imposer aux Wallons, aussi bien qu'aux Gantois, de se soumettre aux résolutions de la généralité; le rappel des compagnies hollandaises étant à Ath, après que les états de Hainaut auront promis de ne se disjoindre des autres provinces; le choix de la ville de Malines, pour servir de demeure au duc d'Anjou;